

Très estimés membres de la commission,

Mon nom est Antoine Brochu, je suis finissant cette année en production horticole à l'ITA de St-Hyacinthe et j'avais auparavant complété une technique en gestion de services d'alimentation au Cégep de Limoilou. Mon objectif est d'acquérir prochainement un lopin sur la Côte de Beaupré et d'y démarrer une entreprise de production et transformation de produits maraîchers en culture écologique; entreprise à dimension humaine, approvisionnement d'un marché local, stimulation de la vie biologique du sol, biodiversité, développement durable et tout.

Je compte vous faire part ici des principaux défis que je prévois avoir à relever, notamment en ce qui a trait à l'implantation de l'entreprise. Pour ce faire, je les mettrai en lien avec des interventions entendues de gens présentant des mémoires.

L'ACCÈS A LA TERRE

- Mme Martineau, syndicat UPA Côte de Beaupré, au sujet du programme de remise en culture des terres en friche - Audiences publiques de Québec, 10 avril 2007

La Côte m'intéresse entre autres de par ses terres souvent légères et se prêtant bien au travail minimum du sol, hétérogènes en termes pédologiques et orientées au sud. Aussi, sa proximité avec la ville de Québec et la ferme volonté qui semble y régner de stimuler les marchés de créneaux me semblent en faire un lieu d'implantation stratégique.

Le projet de remise en culture des terres en friche de la Côte est un symptôme de cette volonté. J'y participe, mon nom étant sur la liste de ceux désirant une terre. Je crois beaucoup en la capacité de la Commission à favoriser l'établissement de plusieurs entreprises dans le cadre de ce projet et d'autres du même type et j'ose croire que leur efficacité sera à la mesure des besoins. J'aimerais mentionner qu'à mon avis, la permission de diviser des lots peut devenir un élément clé dans ces dossiers.

La CUMA

-Mme Martineau, au sujet de la nécessité des CUMAs

Mon plan à court terme est de jouer les gentlemen farmers et de préparer la terre pendant 2 ou 3 ans. L'idée serait de faire défricher et cultiver à forfait une rotation désherbante et appropriée afin de démarrer modestement et du bon pied.

Or, bien que je sois prêt à financer les opérations, aucun service de ce type n'est disponible. L'opération est des plus indiquée mais il serait vain de me procurer la machinerie nécessaire, l'objectif étant de cultiver les légumes aux seuls moyens d'un rotoculteur. Il est à noter que la viabilité de cette approche a été démontrée par deux mémoiristes, la Ferme la Grelinette et M. Legros.

La fondation d'une CUMA dénouerait l'une de mes principales interrogations. Cette question du partage de la machinerie, concernant aussi beaucoup d'autres que moi, est indiscutable de la

volonté d'établir une relève sur des terres en friches.

L'accès à la terre et les premiers travaux agraires sont donc les aspects les plus nébuleux me séparant de la fondation de cette entreprise de production et transformation de produits maraîchers.

Au cours des années qui suivront, j'estime qu'il serait souhaitable qu'aient été conduites des recherches dites écologiques. Par exemple, application pratique de principes de travail minimum du sol au Québec pour diverses productions. Voir Manfred Wenz, producteur allemand et LaGrelinette, mémoiriste (planches permanentes). Aussi, l'accès aux services d'entreprises contribuant au développement de nouveaux produits, telles que Cintech Agroalimentaire, me serait très précieux.

Finalement, le fait d'habiter les lieux est un facteur clé dans la gestion d'une telle entreprise. Le droit de s'y bâtir se devrait d'être un acquis. Dans un même ordre d'idées, les lois régissant la construction de bâtiments pertinents et liés à l'entreprise (restaurant à la ferme, auberge) doivent faire preuve d'une souplesse clairvoyante dans un nouveau contexte agricole que l'on veut riche et diversifié.

Je crois beaucoup en cette Commission et en sa capacité à faire un exemple de l'agriculture québécoise.

En vous souhaitant optimisme et inspiration,

Antoine Brochu